

*Affaires courantes*

Mon parti, le Nouveau Parti démocratique, moi ainsi que les membres du Comité des comptes publics sommes profondément troublés par le fait qu'un ministère, qui avait été contraint et forcé d'accepter le bien-fondé d'un système d'évaluation fiscale et qui s'était finalement résigné à en mettre un en place en créant une division entièrement autonome et indépendante du reste du ministère, démantèle cette dernière trois ans et demi seulement après sa création et qu'il le fasse en douce par voie de note de service.

On pourrait dire à la défense du ministère qu'il a instauré un autre système, système qui, je le crains, ne jouit pas de l'autonomie que la majorité des membres du comité et moi souhaiterions.

Nous avons étudié en quoi consiste un système d'évaluation et pourquoi nous avons besoin d'un tel système. C'est prévu, je pense, par les lignes directrices du Conseil du Trésor dans la politique d'évaluation des programmes qui dit ceci en expliquant pourquoi il faudrait un système d'évaluation: «L'objectif est assurer que les ministères fédéraux disposent de renseignements pertinents, crédibles et objectifs dans la réalisation de leurs programmes et qu'ils les utilisent pour rentabiliser et bien gérer ces programmes.»

La déclaration de principe suivante stipule: «Le gouvernement a pour politique d'évaluer périodiquement la pertinence, le succès et la rentabilité constantes, c'est-à-dire le rendement, des programmes fédéraux et d'utiliser ces renseignements pour confirmer, améliorer ou supprimer ces programmes.»

C'est en tenant compte de cela que ce programme a été finalement établi au ministère des Finances. Si nous examinons plus attentivement ce document au tableau 1 quant aux questions d'évaluation des programmes, nous verrons, je pense, qu'un certain nombre d'entre elles ont été soulevées dans ce contexte, notamment: «Est-ce que le programme continue à être compatible avec les priorités du ministère et du gouvernement en général et à répondre de manière réaliste à un besoin réel?» Dans les questions d'évaluation de base: «Est-ce que les activités et les résultats du programme sont conformes au mandat de celui-ci et ont-ils un rapport plausible avec la réalisation des objectifs ainsi qu'avec les conséquences et réper-

cussions voulues? Quelles ont été les conséquences et répercussions voulues ou non de la mise en oeuvre du programme? De quelle façon et dans quelle mesure le programme complète ou contrecarre d'autres programmes, fait double emploi avec eux ou empiète sur eux?»

On peut lire aussi: «De quelle manière et dans quelle mesure a-t-on atteint des objectifs appropriés grâce à ce programme? Existe-t-il d'autres programmes plus rentables qui pourraient réaliser ces objectifs et entraîner les conséquences et répercussions recherchées? Y a-t-il des moyens plus rentables de mettre en oeuvre le programme existant?»

C'est dans ce contexte que le Conseil du Trésor a demandé à tous les ministères d'établir et de conserver un système d'évaluation. C'est dans ce contexte que, à mon avis, pendant une période d'environ huit ans, le ministère des Finances a été harcelé jusqu'à ce qu'il établisse finalement en 1987 un système d'évaluation fiscale.

Il serait peut-être utile, je pense, d'examiner un peu ce harcèlement pour voir pourquoi nous, membres du Comité des comptes publics, avons jugé si sérieuse la suppression de cette division d'évaluation fiscale.

• (1140)

C'est en 1983 que le vérificateur général a fait remarquer que le ministère des Finances était le seul grand ministère qui n'avait pas de division d'évaluation. En 1984, il a à nouveau constaté que ce ministère avait fait preuve de négligence en proposant un crédit d'impôt pour la recherche et le développement qui avait coûté aux contribuables près de 3 milliards de dollars.

Il a signalé le fait que, s'il y avait eu peut-être une bonne évaluation dans ce ministère, cette hémorragie des deniers publics aurait pu être arrêtée avant qu'elle ne devienne aussi grave dans un programme qui s'est révélé inadéquat.

Dans son rapport de 1985, le vérificateur général a de nouveau souligné les problèmes du ministère des Finances, en citant en exemple le décret de remise rendu en faveur d'Hudson's Bay Oil and Gas Company, et en signalant une fois de plus que, si le ministère avait eu un système d'évaluation fiscale, il aurait su éviter ce problème, qui a été si coûteux pour le gouvernement canadien.